



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Contribution à l'acquisition d'une orthophotographie aérienne sur l'ensemble du territoire régional à partir d'une prise de vues 2015

Rapport n° CP/2015/176

Service gestionnaire :

Mission Appui au pilotage et inspection

Résumé :

Les partenaires de la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL) se dotent régulièrement d'une base de données constituée de prises de vue aériennes du territoire alsacien, destinées à être exploitées dans le cadre d'un système d'information géographique (SIG). Le présent rapport concerne l'acquisition de nouvelles prises de vue aériennes en 2015, en partenariat cette fois avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Cette acquisition s'inscrit également dans une convention de programmation pour la production d'orthophotographies sur le territoire alsacien de 2011 à 2021, conclue en 2010, en partenariat avec les agglomérations de Colmar, Mulhouse et Strasbourg

Les partenaires de la Coopération pour l'Information Géographique en Alsace (CIGAL) se dotent régulièrement d'une base de données constituée de prises de vue aériennes du territoire, destinées à être exploitées dans le cadre d'un système d'information géographique (SIG).

Ce type de données constitue l'une des bases de travail les plus utilisées et les plus facilement exploitables en matière de gestion du territoire.

Les différentes versions disponibles (prises de vue en 1998, 2002, 2007 et 2011) ont ainsi été très largement exploitées par les services du Département et mises à disposition gratuitement par le Département à toutes les Communautés de Communes et Communes équipées d'un SIG et à de très nombreux prestataires missionnés par les collectivités locales, équipées ou non d'un outil d'exploitation.

Au vu du fort intérêt que présente ce type de données pour l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient publics et privés, une convention multi-partenariale de programmation pour la production d'orthophotos sur le territoire alsacien a été signée en 2010 par les membres fondateurs de la CIGAL. Celle-ci établit un programme d'acquisition d'images aériennes jusqu'en 2021.

Conformément à cette convention, il s'agit aujourd'hui de s'engager dans la réalisation de nouvelles prises de vues aériennes au cours de l'été 2015.

Cette nouvelle opération présente la particularité d'associer, pour la première fois, les services de l'Etat en région et d'être mise en œuvre sous la forme d'un partenariat avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

En effet, le contrat d'objectifs de performance (COP) 2013-2016 entre l'Etat et l'IGN, signé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, par le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et par le directeur général de l'IGN, fixe notamment l'objectif de poursuivre la couverture du territoire par une ortho-image

de résolution 20 cm. Ce contrat précise également : « Cette production sera assurée par cofinancement, coproduction ou échange de données avec les collectivités territoriales ».

L'IGN s'est donc rapproché des partenaires de la CIGAL et des services de l'Etat en région pour :

- leur proposer de réaliser une ortho-image sur l'ensemble de la Région Alsace à partir d'une prise de vues aérienne 2015 ;
- leur demander de contribuer financièrement à cette opération.

Au vu de leurs objectifs convergents, l'IGN, les partenaires de la CIGAL et les Services de l'Etat ont décidé de conclure une convention de partenariat (ci-jointe), ayant pour finalité de réaliser une ortho-image sur la région Alsace à partir des prises de vues aériennes de 2015.

Sur le plan technique les prises de vue auront une résolution de 20 cm et seront exploitables, comme pour les prises de vue réalisées en 2011, jusqu'à l'échelle du 1/2000^{ème}. Une image numérique infra rouge et un modèle numérique de surface seront également réalisés dans le cadre de cette opération.

Le coût du projet est évalué à 434 543 € HT.

Les partenaires (Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Région Alsace et Préfecture de la région Alsace) apportent un financement de 175 000 € HT sous forme d'une subvention forfaitaire à l'IGN. Déduction sera faite du montant de la subvention FEDER si le projet en bénéficie.

Deux variantes du plan de financement sont aujourd'hui à prendre en considération, selon l'obtention de financements FEDER ou non :

1 - sans déduction des fonds FEDER

Région Alsace	25 % de 175 000 €	soit 43 750 €
Conseil Départemental du Bas-Rhin	25 % de 175 000 €	soit 43 750 €
Conseil Départemental du Haut-Rhin ...	25 % de 175 000 €	soit 43 750 €
Préfecture de la région Alsace	25 % de 175 000 €	soit 43 750 €

2 - avec déduction des fonds FEDER prévus à hauteur de 30%

Région Alsace	25 % de 122 500 €	soit 30 625 €
Conseil Départemental du Bas-Rhin	25 % de 122 500 €	soit 30 625 €
Conseil Départemental du Haut-Rhin ...	25 % de 122 500 €	soit 30 625 €
Préfecture de la région Alsace	25 % de 122 500 €	soit 30 625 €

Ces subventions émargent à l'AP CIGALDONNE 2014/1 «P 2014-2017 Subventions données CIGAL »

Montant de l'AP	80 500€
Montant disponible sur l'AP. :	71 985,33 €
Crédits proposés	43 750 € / 30 625 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver la participation financière du Département du Bas-Rhin au projet d'acquisition d'une orthophotographie 2015, en partenariat avec la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, la Préfecture de Région Alsace et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), à hauteur de 25% du montant restant à subventionner par les partenaires.

Le montant de la participation du Département est dépendant de l'obtention de financements FEDER, soit :

- . 43 750 € HT sans financement FEDER
- . 30 625 € HT compte tenu de la subvention du FEDER.

- d'approuver la convention de subventionnement de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) par la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et la Préfecture de Région Alsace. Celle-ci définit :

- . les modalités de réalisation du programme « orthophotographie 2015 » par l'IGN ;
- . les modalités selon lesquelles les partenaires apportent un concours financier et leur soutien au programme ;
- . les droits de propriété attachés à l'exploitation et à la diffusion des données.

- d'autoriser le président du Conseil Départemental du Bas-Rhin à signer cette convention.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,



Frédéric BIERRY